

RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00447

Numéro SIREN : 812 185 866

Nom ou dénomination : 1001BONBONS.FR

Ce dépôt a été enregistré le 15/07/2021 sous le numéro de dépôt 3704

Désignation de l'entreprise		1001bonbons.fr										Néant ☐ *							
Adresse de l'entreprise		78 rue jean jaures 59135 wallers																	
SIRET		8	1	2	1	8	5	8	6	6	0	0	0	1	7				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1	2	Durée de l'exercice précédent *		1	2												
												Exercice N clos le							
												3	1	1	2	2	0	2	0
ACTIF												Brut		Amortissements – Provisions		Net			
												1		2		3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012														
		Autres *	014		016														
	Immobilisations corporelles *		028		3 576	030								3 576					
	Immobilisations financières * (1)		040			042													
	Total I (5)		044		3 576	048								3 576					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052														
		Marchandises *	060		062														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		378	070							378						
		Autres * (3)	072		1 916	074							1 916						
	Valeurs mobilières de placement		080		082														
	Disponibilités		084		785	086							785						
	Charges constatées d'avance *		092		094														
Total II		096		3 079	098							3 079							
Total général (I + II)		110		6 655	112							6 655							
PASSIF												Exercice N		NET					
												1							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *										120		500						
	Écarts de réévaluation										124								
	Réserve légale										126								
	Réserves réglementées *										130								
	Autres réserves	(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *						131		)	132							
	Report à nouveau										134		- 2 994						
	Résultat de l'exercice										136		- 1 187						
	Provisions réglementées										140								
	Total I										142		- 3 682						
Provisions pour risques et charges										Total II	154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées										156								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164								
	Fournisseurs et comptes rattachés *										166								
	Autres dettes	(	dont comptes courants d'associés de l'exercice N :						169	10 297	)	172	10 336						
Produits constatés d'avance										174									
Total III										176		10 336							
Total général (I + II + III)										180		6 655							
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195												
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182												
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184												

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		1001bonbons.fr		Néant ☐ *			
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018			
						31 12 2020			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	4 224	
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons	215		214		
			Services *	intracommunautaires	217		218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222	
	Production immobilisée *							224	
	Subventions d'exploitations reçues							226	
	Autres produits							230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	4 224
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234	3 097
	Variation de stocks (marchandises) *							236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)							242	2 118
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *)					243		244	141
	Rémunérations du personnel *							250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	
	Dotations aux amortissements *							254	
	Dotations aux provisions							256	
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259		262	
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260						
Total des charges d'exploitation (II)							264	5 356	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	- 1 132	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	56		
Produits exceptionnels (IV)							290		
Charges exceptionnelles	(VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347		300		
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	- 1 187	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		314	1 187	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324				
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(	Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU – TE (44 octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quinquies D)	138				
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345							
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641				
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990						
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				352		354	1 187		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
	Déficits antérieurs reportables * 1 020 dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				370		372	1 187		

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise 1001bonbons.fr			Néant ☐ *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607			
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616			
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636			
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646			
	Sur comptes clients	650	652	654	656			
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666			
TOTAL		680	682	684	686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations	Reprises					
Immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains	710	715	2					
Constructions	720	725	3					
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4					
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5					
Matériel de transport	750	755	6					
Autres immobilisations corporelles	760	765	7					
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			780		
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209 C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	1 020		Résultat déficitaire relevant de l'article 209 C du CGI		995	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209 C du CGI)		996		
Déficits imputés		983						
Déficits reportables		984	1 020					
Déficits de l'exercice		860	1 187					
Total des déficits restant à reporter		870	2 207					
IV DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325			381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326			380	
N° du centre de gestion agréé							388	
Montant de la TVA collectée							374	881
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	1 070
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		1001bonbons.fr										Néant ☐ *							
Exercice ouvert le : 01.01.2020		et clos le : 31.12.2020		Données en nombre de mois										1 2							
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																					
Effectif moyen du personnel * :														376							
Dont apprentis														657							
Dont handicapés														651							
Effectifs affectés à l'activité artisanale														861							
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																					
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE																					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises														108		4 224					
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées														118							
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante														119							
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges														105							
TOTAL 1														106		4 224					
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)														115							
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation														143							
Subventions d'exploitation reçues														113							
Variation positive des stocks														111							
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée														116							
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation														153							
TOTAL 2														144							
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																					
Achats														121		3 097					
Variation négative des stocks														145							
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances														125		2 118					
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.														310							
Taxes déductibles de la valeur ajoutée														133		141					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)														148							
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée														128							
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois														135							
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante														150							
TOTAL 3														152		5 356					
IV – Valeur ajoutée produite																					
Calcul de la valeur ajoutée														(Total 1 + Total 2 - Total 3)		137		- 1 132			
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF														117							
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.																					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre														020							
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)														022		Effectifs au sens de la CVAE *		023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)														026							
Période de référence		024		/		/		016		/		/									
Date de cessation		/		/																	

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III
au CGI)

N° de dépôt

(1)

Néant ☐*

Exercice clos le	3	1	1	2	2	0	2	0	SIREN	8	1	2	1	8	5	8	6	6
Dénomination de l'entreprise	1001bonbons.fr																	
Adresse (voie)	78 rue jean jaures																	
Code postal				59	135	Ville		wallers										
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0												
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100												

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)										% de détention		Nb de parts ou actions						
Adresse	N°		Voie															
Code postal			Commune											Pays				

Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)										% de détention		Nb de parts ou actions						
Adresse	N°		Voie															
Code postal			Commune											Pays				

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom patronymique											Prénom(s)					
	Nom marital											% de détention		Nb de parts ou actions				
Naissance :	Date		N° Département		Commune											Pays		
Adresse :	N°		Voie															
Code postal			Commune											Pays				

Titre (2)		Nom patronymique											Prénom(s)					
	Nom marital											% de détention		Nb de parts ou actions				
Naissance :	Date		N° Département		Commune											Pays		
Adresse :	N°		Voie															
Code postal			Commune											Pays				

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III
au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont
la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐*

Exercice clos le

3 1 1 2 2 0 2 0

SIREN

8 1 2 1 8 5 8 6 6

Dénomination de l'entreprise

1001bonbons.fr

Adresse (voie)

78 rue jean jaures

Code postal

59 135

Ville

wallers

I – NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

0

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer
en double exemplaire

N° 2065-SD

2021

cerfa

N° 11084*22

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01.01.2020	et clos le	31.12.2020	Régime simplifié d'imposition	☒										
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal											
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre															
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case															
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE															
Désignation de la société:			Adresse du siège social:												
1001bonbons.fr			78 rue jean jaures 59135 wallers												
SIRET	8	1	2	1	8	5	8	6	6	0	0	0	1	7	Mél : contact@1001bonbons.fr
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:												
RÉGIME FISCAL DES GROUPES															
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)															
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante															
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:															
SIRET															
B ACTIVITÉ															
Activités exercées		VENTE DE CONFISERIE ET OBJETS		Si vous avez changé d'activité, cochez la case											
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)															
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 31 %		Bénéfice imposable à 28%		Déficit									
		Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %											
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)									
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%													
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches															
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies											
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies											
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs											
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies															
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%											
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)															
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)															
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts															
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.															
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)															
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%															
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)															
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre															
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée						Nom/Adresse									
						N°									
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre															
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe						Nom/Adresse									
						N°									
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE															
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI ☒ NON		Si oui, indication du logiciel utilisé		ZEFYR									
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr															
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .															
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:												
Tél:			Tél:												
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:												
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :			Date: 10.07.2021 Lieu: wallers												
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné			Qualité et nom du signataire: marcel verfaillie marcel verfaillie												
			Signature :												
Examen de conformité fiscale (ECF)			prestataire :												

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS										N° 2065 bis-SD						
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)										2021						
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD																
H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS																
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾			payées par la société elle-même		a					payées par un établissement chargé du service des titres		b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾										c						
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d						
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾										e						
										f						
										g						
										h						
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾										i						
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j						
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾										Total (a à h)						
I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.											
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:											
					à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6								
						Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements							
1			2		3		4		5		6		7		8	
J DIVERS																
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION																
RÉMUNÉRATIONS						MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 15%										
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)						MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice										
						MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice										
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)						MVLT réalisée au cours de l'exercice										
						MVLT restant à reporter										

Assemblée générale du 10 juillet 2020

Résolution d'approbation des comptes annuels

Première résolution

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture des rapports du Gérant, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31/12/2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve au Gérant dans l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Gérant relatif aux conventions dites réglementées prévues par l'article L 223-19 du Code de commerce, prend acte de ce rapport et en approuve les termes.

Troisième résolution

Le résultat de l'exercice fait apparaître un déficit de 1187 euros, que les associés décident d'affecter :

1) En cas de perte

En totalité au compte "report à nouveau" qui de la somme de 1187 euros, se trouve porté à la somme de 1187 euros.

Autres résolutions

Ajouter d'autres résolutions selon les informations contenues dans le rapport de gestion. Par exemple le vote des travaux réalisés en cours d'exercice, les dépenses en matières de recherche développement, le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes s'il en existe.

Résolution finale

L'assemblée ordinaire des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

Signature :



_____ ٥٥